

Conseil municipal du 21 JANVIER 2016 - Salle du Conseil à 20h00

Présents : Roger Mazat, Marie Christine Oliveira Dos Reis, Joannès Péméant, Patricia Brun, François Rouveyrol, Christophe Moins, Laurent Chautard, Dominique Dejours, Véronique Rousselle, Pierre Avenas, Paul Henri Roure et Elisabeth Buisson.

Excusés : Claude Blanc qui a donné procuration à Joannès Péméant, Laurence Logerot qui a donné procuration à Christophe Moins et Micheline Civiale qui a donné procuration à Patricia Brun.

Secrétaires de séance : Laurent Chautard et Elisabeth Buisson

Relecture du compte rendu du précédent conseil par M. le Maire. Pas de commentaire. Patricia Brun intervient par rapport au panneau lumineux : il fonctionne à nouveau, changement d'opérateur en cours. Joannès Péméant prend la parole concernant le découpage des lots aux Acacias, rendez-vous est pris avec Damien Desestret pour voir plans et schéma de ce qui pourrait être fait (2/3 des propriétaires doivent donner leur accord pour que le découpage se fasse). Désistement sur l'achat des parcelles.

1. SDE : Borne électrique

Le déploiement des bornes s'effectuera entre 2016 et 2017. Demande de transfert de la compétence au SDEA (installation, gestion et entretien). Gratuité pendant 2 ans après installation de la borne pour les occupants de la place. L'emplacement reste à déterminer. Participation financière de la commune 2500€ pour l'installation et 1050€ annuels pour les frais de fonctionnement.

35m² minimum sont exigés. La supervision permet le transfert d'information mais nous devons les demander chaque année. Le contrat est renouvelable tous les 3 ans. Les bornes ne seront obsolètes que dans 10 ans. 22 KWatt pour 2 prises voitures et 2 prises ménagères sur chaque borne. Au départ 18 KWatt et jusqu'à 22 si nécessaire mais division par 2 pour les deux bornes. C'est évolutif. Marque des bornes : on saura plus tard, un appel d'offres a été fait.

Téléphone portable, CB sans contact et badge pour le mode de paiement. Les 1050 € correspondent au coût d'énergie pour l'année (si beaucoup de véhicule les utilisent, on peut payer moins puisqu'il est calculé en fonction des fréquentations). Le coût de la charge est fixé chaque année. Les bornes sont référencées dans un réseau national mais pas de réponse sur lequel.

Christophe Moins demande si on donne un accord ce soir et que l'emplacement ne convient pas pourra-t-on faire marche arrière ? Réponse : on peut mettre dans la délibération « sous réserve d'accord sur l'emplacement proposé par la Mairie ». Deux sites sont envisagés : le parking derrière la mairie et celui en face de Natura Pro. Vote : 1 abstention et 14 pour.

2. ADIS : avaloir des eaux pluviales à la Grande Vigne rétrocession d'une bande de parcelle

Nécessité au lieudit le Plot. Accord est demandé pour la réalisation de la sécurisation. Accord de principe a été donné pour le chemin piétonnier en contre-partie. Les frais notariés sont à la charge de la commune ainsi qu'une clôture pour délimiter le chemin piétonnier et l'arrachage des souches et nettoyage. VOTE à l'unanimité

3. Approbation des statuts de la CAPCA

Véronique Rousselle indique qu'elle n'a pas reçu les documents. Il lui a été répondu qu'ils avaient été transmis par courriel à tous les élus en date du 31.12.2015. -VOTE : 1 contre – 14 Pour.

4. Tarifs forains 2016

La délibération doit être annuelle. Tarifs : Cirque 35€/nuitée et les forains 35€/nuitée et par manège. Véronique Rousselle demande si il a été observé une baisse de la fréquentation des cirques cette année. Réponse : elle reste la même par rapport à l'année dernière hormis pour celui qui devait venir la même date que le cross du collège. Le cas des forains reste un problème concernant le paiement ainsi que l'autorisation d'installation.

Pierre Avenas et Véronique Rousselle évoquent la révision des tarifs des forains sur les marchés, n'a-t-on pas obligation de les valider chaque année ? A voir au prochain conseil. Elisabeth Buisson évoque la possibilité de revoir la disposition des places de marché et qu'elles soient définies avec un plan (ex : déperdition de place et sécurisation : place du puits...) – Marie Oliveira Dos Reis indique qu'elle y a travaillé. Un certain nombre de démarches sont nécessaires comme la rédaction d'un règlement intérieur par exemple (travail fastidieux mais en cours).

5. Demande de subvention de l'école St Joseph (à St Fortunat)

3 élèves habitants à St sauveur de Montagut sont scolarisés en Petite section, CP et CE2 .La délibération a déjà été prise (22.10.2015) mais une demande de précision conformément à la demande de la préfecture de manière réglementaire doit être apportée– VOTE : UNANIMITE à l'identique de la dernière

6. Questions diverses

- SDEA : adhésion de Meyras acceptée par le SDEA en décembre 2015 – Vote à l'unanimité
- Véronique Rousselle évoque l'implantation d'un transformateur à côté de l'abri bus du Moulinon pour Terre Adélice (celui existant n'étant plus suffisant depuis l'extension) ainsi qu'un totem. Le maire attendait les dimensions qui sont 5X3X2.5 de haut. M. le maire évoque une autre solution : le long de l'abri bus côté parking. Paul Henri évoque le transformateur qui alimentait les usines Peyravernet. A voir sur place (Joannès Péméant et Roger Mazat s'y rendront) et se renseigner auprès de l'EDF. Contact également à prendre avec Xavier Rousselle.
- Elisabeth Buisson évoque l'impact de la prise de compétence par la CAPCA de la déchetterie : la convention d'accès des déchets pour les Entreprises (paiement des déchets par les sociétés, pesée estimée par les soins de l'agent de la déchetterie et les horaires d'ouverture 3 après-midi par semaine, le samedi étant réservé aux particuliers) a été distribuée à toutes les sociétés venant à la déchetterie. Elle évoque également la propreté de la déchetterie au sol (crevaision à répétition).

Lecture des tarifs : Papiers et cartons : 5,28€/m3 ; Bois (non traité) : 21,02€/m3 ; ferraille et métaux : gratuit ; encombrants : 28,35€/m3 ; Déchets verts : 21,99€/m3.

François Rouveyrol rebondit en disant que le fait d'évaluer à l'œil le gêne. Joannès Péméant appellera la CAPCA pour les horaires et la propreté, la pesée estimée étant faite pour LA VOULTE et LE POUZIN il semble difficile de pouvoir faire avancer les choses de ce côté là.

- Pierre Avenas : Une réunion publique est-elle prévue par rapport à la maison de retraite ? Réponse : Oui le samedi 30 janvier 2016 à 20h30 à la salle du Manoulier. S'en suit une discussion au sein du conseil sur les éventuels points et questions à évoquer lors de cette réunion par les représentants de la municipalité.

Fin de séance à 21h50